

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de SAINT-PRIM

5.2.e. Défense incendie

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de révision du PLU
en date du 18 décembre 2018

Le Maire,
Didier GERIN






Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le maire de St-Prim
mairiedesaintprim@wanadoo.fr

N/REF. : D2018-537-193 - DV
Aff. suivie par : Sergent-Chef VIEL
Groupement prévision
bureau de la défense extérieure contre l'incendie
gprs.deci@sdis38.fr
Tél. 04 76 26 88 80
FAX 04 76 26 89 72

OBJET : Vérification des points d'eau incendie (PEI) existants pour l'année 2017 et procédure d'information du SDIS de toute modification de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

REF. :

1. Code général des collectivités territoriales : art L2212-2, L2213-32, L2225-1 à L2225-4, L5211-9-2 et R2225-1 à R2225-10
2. Arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie
3. Arrêté préfectoral n°38-2016-12-02-013 du 2 décembre 2016 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie
4. Arrêté préfectoral n°38-2016-12-22-003 du 20 décembre 2016 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de l'Isère
5. Visite des points d'eau incendie effectuée par les sapeurs-pompiers de la caserne de Péage-De-Roussillon {Le}

En application du chapitre 11 du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) communique à l'autorité de police les informations relatives à la défense extérieure contre l'incendie.

Aussi, vous trouverez dans cet envoi :

- les résultats des vérifications des PEI ;
- la procédure pour informer le SDIS de toute modification de la défense extérieure contre l'incendie de votre commune.

1. LES RÉSULTATS DE LA VERIFICATION DES POINTS D'EAU INCENDIE

La vérification d'un PEI consiste en :

- une reconnaissance opérationnelle (RO) permettant notamment de contrôler la numérotation, la géolocalisation, l'accessibilité aux véhicules de secours et d'incendie et l'intégrité des raccords des prises incendie. Les RO sont de la compétence du SDIS, leurs résultats peuvent donner lieu à des anomalies de localisation ou d'accessibilité ;
- un contrôle technique (CT) des hydrants (poteau et bouche d'incendie) permettant d'évaluer leurs caractéristiques hydrauliques. Les CT sont de la compétence du propriétaire du PEI, leurs résultats sont transmis à l'autorité de police de la DECI. Cette dernière les adresse au SDIS qui est en charge de la tenue à jour du fichier départemental des PEI.

Dans le tableau ci-joint extrait de ce fichier, vous trouverez pour chaque PEI de votre commune :

- son numéro d'ordre attribué par le SDIS ;
- son adresse ;
- ses coordonnées géographiques ;
- son statut (public ou privé) ;
- son type ;
- la date du dernier contrôle technique réalisé ;
- la date de la dernière reconnaissance opérationnelle réalisée ;
- les valeurs hydrauliques mesurées (débit à 1 bar, débit maxi et pression statique) ;
- l'état opérationnel (différent de l'état réglementaire, voir nota) ;
- les anomalies relevées (s'il y en a) ;
- les précisions apportées ;
- un récapitulatif statistique de l'ensemble des PEI.

Si la numérotation sur le terrain n'était pas réalisée, il est impératif de procéder à celle-ci en correspondance avec le tableau ci-joint et dans les conditions fixées au chapitre 9 du RDDECI.

Enfin, il convient de peindre, dans l'hypothèse où tel ne serait pas encore le cas, une bande noire sur la circonférence des appareils ayant une pression statique supérieure à 8 bars comme précisé à l'article 15 du RDDECI. Cette disposition permettra d'alerter le conducteur de l'engin incendie sur une pression statique supérieure aux capacités acceptables par la pompe incendie de son véhicule.

Nota : un PEI est réglementaire s'il respecte les dispositions du RDDECI concernant l'accessibilité, la pérennité, le débit et la pression ou le volume attendus, la couleur, la signalisation, la numérotation, le contrôle et la maintenance (article 10). Les performances techniques et anomalies des PEI ne reflètent pas la qualité de la couverture spatiale de la DECI sur le territoire communal.

2. LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU SDIS PAR LES COMMUNES DES MODIFICATIONS DE LA DECI

Toute création, modification ou suppression d'un PEI doit faire l'objet d'une information au SDIS au moyen du "Formulaire Modification DECI" disponible à l'adresse <http://www.sdis38.fr/6-demarches-et-services.htm> pour une mise à jour du logiciel de traitement automatisé des données à vocation opérationnelle.

De même, toute perturbation de la DECI doit faire l'objet d'un signalement immédiat au SDIS au moyen du "Formulaire d'information sur la perturbation de la DECI" accessible à la même adresse.

Vous trouverez également sur ce site la version téléchargeable du règlement départemental de la DECI.

Le chef du bureau de la défense extérieure contre l'incendie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental,
Le chef du groupement Prévision,



Lieutenant-colonel François COLOMBINO

COPIE À : M. le chef de la caserne de Péage-De-Roussillon {Le} sous-couvert de M. le chef du groupement Nord

Saint-Prim (38448) - liste des points d'eau

N° du point d'eau incendie	Adresse	WGS X	WGS Y	Statut du PEI	Type	Date du dernier contrôle technique réalisé	Date de la dernière reconnaissance opérationnelle réalisée	Débit à 1 bar en m³/h	Débit max en m³/h	Pression statique en bar	Etat opérationnel	Anomalies	Précisions
0001	Le Mas des Champs "cour intérieure"	4,7946	45,4437	Prive	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	6,4	DISPONIBLE		
0002	Parking Mairie	4,7931	45,4441	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	5,8	DISPONIBLE		
0003	Rue du Village/Chemin du Vallon	4,7907	45,4449	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	6	DISPONIBLE		
0004	191 Rte des Roches	4,7852	45,4456	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	05-OCT. -2017	92	110	1,6	DISPONIBLE	A débroussailler	
0005	Chemin du Mordant	4,7889	45,4438	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	5	DISPONIBLE		
0007	Rte de St Clair -RD 37	4,7885	45,4418	Public	PI de 70 mm	10-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	0	0	0	INDISPONIBLE	Débit < 15 m³/h à 1 bar de pression dynamique ou pression stat < 1 bar (état opérationnel fixé le guide opérationnel sapeurs-pompiers); Elément de l'hydrant manquant (bouchon obturateur, chaînette, coffre); Enveloppe de l'hydrant altérée (coffre détérioré, corps détérioré...)	
0008	Rte de Vienne/Rue du Chanet	4,8008	45,4507	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	5	DISPONIBLE		
0009	491 Rue du Chanet	4,7989	45,4513	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	70	75	4,2	DISPONIBLE		
0010	121 Rue du Chanet	4,7973	45,4493	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	4,6	DISPONIBLE		
0011	Chemin des Accacias/Rte d'Auberives	4,7990	45,4351	Public	PI de 70 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	30	35	3	DISPONIBLE		
0012	717 Rte d'Auberives	4,8064	45,4357	Public	PI de 70 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	17	20	2,7	RESTREINT	15 m³/h <= débit de l'hydrant < 30 m³/h ou pression statique > 8 bars (état opérationnel fixé par le guide opérationnel sapeurs-pompiers)	
0013	10 Allée des Sources	4,7911	45,4437	Public	PI de 70 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	72	81	6,9	DISPONIBLE	Elément de l'hydrant manquant (bouchon obturateur, chaînette, coffre)	
0014	689 Chemin des Fontanettes	4,8092	45,4566	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	4	DISPONIBLE		
0015	219 Chemin des Roussières	4,7828	45,4431	Public	PI de 70 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	15	25	2,8	RESTREINT	15 m³/h <= débit de l'hydrant < 30 m³/h ou pression statique > 8 bars (état opérationnel fixé par le guide opérationnel sapeurs-pompiers)	
0016	Chemin des Rotisses/Chemin des grandes Bruyères	4,7863	45,4510	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	100	120	7	DISPONIBLE		
0017	RN 7 "Pont du Saluant"	4,8231	45,4501	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	14	23	11	INDISPONIBLE	15 m³/h <= débit de l'hydrant < 30 m³/h ou pression statique > 8 bars (état opérationnel fixé par le guide opérationnel sapeurs-pompiers); Débit < 15 m³/h à 1 bar de pression dynamique ou pression stat < 1 bar (état opérationnel fixé le guide opérationnel sapeurs-pompiers); Elément de l'hydrant manquant (bouchon obturateur, chaînette, coffre)	
0018	266 Chemin de la Fontaine/Allée des Cyprès	4,7959	45,4485	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	82	95	4	DISPONIBLE		
0019	chemin des Roussières " Lot. les Abricotiers"	4,7838	45,4446	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	68	80	2,2	DISPONIBLE		
0020	Chemin du Marquis. "Lotissement les jardins du Marquis"	4,7952	45,4345	Public	PI de 100 mm	14-OCT. -2015	18-SEPT.-2017	120	120	8,4	RESTREINT	15 m³/h <= débit de l'hydrant < 30 m³/h ou pression statique > 8 bars (état opérationnel fixé par le guide opérationnel sapeurs-pompiers)	

Saint-Prim (38448) - statistiques des points d'eau

	PI de 100 mm	PI de 70 mm	Total	Pourcentage	Explication de l'état opérationnel
DISPONIBLE	12	2	14	74 %	débit de l'hydrant $\geq 30 \text{ m}^3/\text{h}$ ou pression statique $\leq 8 \text{ bars}$ (état opérationnel fixé par le règlement départemental de la DECI / RDDECI)
RESTREINT	1	2	3	16 %	$15 \text{ m}^3/\text{h} \leq$ débit de l'hydrant $< 30 \text{ m}^3/\text{h}$ ou pression statique $> 8 \text{ bars}$ (état opérationnel fixé par le guide opérationnel sapeurs-pompiers / GOSP)
INDISPONIBLE	1	1	2	11 %	Débit de l'hydrant $< 15 \text{ m}^3/\text{h}$ à 1 bar de pression dynamique ou pression statique $< 1 \text{ bar}$ ou anomalies relevées lors des reconnaissances opérationnelles (état opérationnel fixé par RDDECI ou GOSP)
Total	14	5	19	100 %	